DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE ARRONDISSEMENT DE BASTIA CANTON BIGUGLIA NEBBIO

COMMUNE DE BIGUGLIA

Città di Biguglia

ARRETE DU MAIRE
N°112/2023

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION
MANIFESTATION VIRADES DE L'ESPOIR 2023

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2;

VU le Code de route, notamment les articles R411-30 et R411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par l'Association Vaincre la Mucoviscidose à l'occasion d'une marche de 5 km pour la lutte contre la mucoviscidose devant se dérouler le samedi 30 septembre 2023,

CONSIDERANT que l'organisation de cette marche peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

CONSIDERANT la nécessité d'édicter une règlementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de la marche, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

ARTICLE 1. Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la marche « Les Virades de l'Espoir » de règlementer la circulation et le stationnement comme suit :

Le samedi 30 septembre 2023, la circulation et le stationnement seront interdits **de 9h00 à 11h00** dans les rues désignées ci-dessous :
(Ci-joint plan)

- Piazza di l'Albore, Route du Lancone RD62 à hauteur de l'intersection de la Boulangerie GHISONI avec la route de Petrelle.
- Route de Petrelle, Haut du Village.
- Aux intersections Route Vincentello, Ldt Paluro, Route Saint André hauteur A Rimessa.

ARTICLE 2. Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer pour les véhicules prioritaires, Pompiers, Ambulances, Polices, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la marche.

ARTICLE 3. La signalisation d'interdiction et de déviation par la Route de Saint André (RD 664) sera mise en place et entretenus par les Agents Municipaux de la Commune afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

ARTICLE 4. Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié sur la Commune.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230921-112-2023-AR
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023

ARTICLE 5. Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA, et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de BASTIA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse

Fait à BIGUGLIA, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI

MAIRIE de BIGUGLIA
20620

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230921-112-2023-AR
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Virades de l'espoir marche de 5km pour la lutte contre la mucoviscidose

Fermeture des routes pour la marche virades de l'espoir

1 route du Lancone après la sortie du cabinet du docteur Torre

2 RT193 à côté boulangerie Grisoni

3 Route vincentello d'istria

4 Route de Petrelle lotissement Paluro

5 Route de Petrelle qui rejoint st André

6 Route saint André a côte A Rimessa

4 agents